

CONSEIL DE QUARTIER DU 24 NOVEMBRE 2016

RÉPUBLIQUE/CHALANDRAY/GARE/CONCY

(Salle de répétition de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 19h00 :

Dominique BAROUX

Conseillère Municipale déléguée à l'Éducation et aux Travaux dans les Écoles

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : Mme PICOT

1/ Thèmes communs :

- Le civisme, une valeur que la Ville souhaite promouvoir
- Le Conseil municipal des enfants

2/ Questions diverses

LE CIVISME, UNE VALEUR QUE LA VILLE SOUHAITE PROMOUVOIR :

Les conséquences des incivilités

- **55 tonnes** de dépôts sauvages collectés chaque mois
- En février dernier, lors de l'opération de nettoyage de la RN 6 réalisée par des citoyens : **7,5 tonnes de déchets** collectés sur 5,5 km
- Désagréments liés aux dépôts, tags et dégradations en tous genres

Le coût des incivilités en 2015

- Ramassage des papiers et déchets divers dans les espaces publics : 830 000 €
- Ramassage des dépôts sauvages : 338 000 €
- Enlèvement des voitures ventouses : 18 300 €
- Surveillance et verbalisation : 44 000 €

TOTAL : 1,2 million € pour la Ville

- *N.B.* : Le ramassage des dépôts sauvages en Forêt de Sénart coûte également chaque année **100 000 €** à l'ONF

Les actions entreprises par la Ville

1. Nettoyage des rues 7 jours sur 7
2. Présence renforcée d'agents sur le terrain
3. Campagne de promotion du civisme
4. Mise en place du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui va travailler aussi sur le thème du civisme.

Zoom sur la campagne en faveur du civisme

- **Affichage « choc »** pour appeler l'attention
- **Nouvelle opération de ramassage** des déchets sur la RN6 le 27 novembre 2016
- **Création d'un poste de médiateur du tri** à l'Oly, en lien avec le centre Aimé Césaire (début 2017)
- **Création de bornes d'apport volontaire** au parking Foch Ouest
- **Vidéo-verbalisation** des contrevenants (tolérance zéro)
- **Projet de création d'un éco-centre sur Montgeron**

Les bons réflexes

1. **Signaler** tout désordre sur la voie publique (éclairage défectueux, végétation débordante, dégradation, etc.) à la police de l'environnement :
police.environnement@montgeron.fr
ou
01.69.40.22.00
2. **Trier, recycler et déposer** à la déchèterie de Vigneux ou à la ressourcerie située au 46 avenue Jean Jaurès
3. Pour les **encombrants**, en plus des deux collectes annuelles, possibilité de **prendre rendez-vous** avec le prestataire de l'agglomération pour un enlèvement à domicile : 0 800 97 98 00

Conclusion

Au-delà du coût pour la Ville, le civisme est un enjeu de cohésion et de respect :

- Respect des habitants
- Respect du cadre de vie
- Respect de l'environnement.

⇒ **L'espace public est un lieu qui appartient à chacun**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

A l'origine de cette initiative, une conviction : L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté est fondamental dans l'éducation des enfants.

Présentation

- **L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par :**
 - ✓ La familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections),
 - ✓ Une gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative et des élus adultes.

Fonctionnement

- Le CME est composé de 35 enfants élus dans les classes de CM1/CM2 de la ville. Le nombre d'élus est proportionnel à l'effectif de ces classes.
- Toute l'année, les élus se réuniront en commissions (dont les thématiques seront préalablement définies avec eux), accompagnés d'un intervenant du service Enfance – Education, afin de proposer différents projets, à l'instar du nettoyage des abords de la Forêt de Sénart et d'y participer.
- Les élus du CME s'engagent à représenter leurs camarades, leur école, leur quartier, et les tenir informés de leurs actions.

QUESTIONS DIVERSES

La Ville peut-elle intervenir auprès de la SNCF pour lui demander de nettoyer le long de la rue Bastier de Bez ainsi que son grillage envahi par les arbres rue du Hameau de Bellevue ?

La SNCF a d'ores et déjà été rappelée à l'ordre à ce sujet. Leur passage devrait intervenir prochainement. Pour les arbres du Coteau que la SNCF n'a pas taillés en hauteur mais simplement élagués, il est prévu qu'elle intervienne l'an prochain. Les services techniques vont relancer la SNCF pour obtenir une date d'intervention.

Au niveau de la résidence du Manoir, l'éclairage sur le bord de la route est affaibli par les grands arbres. Ne serait-il pas nécessaire de les élaguer ?

Les services techniques vont se rendre sur place pour suite à donner.

Rue de Concy : le passage de la balayeuse tous les samedis matins à 7h30 est-elle vraiment nécessaire dans cette rue ? Un balayeur semble suffisant.

Certains axes sont nettoyés tous les mois, d'autres toutes les semaines. Cela dépend de leur fréquentation. Un balayeur, « un piqueteur », ne ramassera pas les mêmes choses qu'une balayeuse. Il ramasse les gros déchets (canettes, papiers...) alors que la balayeuse ramasse également les petites particules. Les agents du service propreté de la Ville s'occupent pour leur part des dépôts sauvages.

Nous contacterons la société Nicollin pour leur rappeler l'interdiction de passer avant 8H le samedi matin.

Pour les rues qui donnent rue de Concy, aucun balayage n'est effectué par la société. Les feuilles posent un problème car elles obstruent les avaloirs.

Le passage de la balayeuse dépend des types de rues : rue à feuilles ou pas, en pente ou pas, passante ou pas. Lorsqu'il pleut, on attend souvent que cela sèche car l'humidification ne rend pas efficace leur ramassage. Encore une fois, les agents ne peuvent intervenir partout en même temps. Mais les équipes tournent. Pour les rues adjacentes à la rue de Concy, la balayeuse passe une fois par mois. Puisque les véhicules sont géolocalisés, nous allons pouvoir contrôler le dernier passage sur la rue de Concy.

Rue du Général Leclerc les voitures circulent vite et ne respectent pas les feux. Il y a toujours un encombrement de cette rue avec tout ce que cela comporte, par exemple pour la pollution.

Depuis un an, la création du rond-point Foch a considérablement amélioré la situation. Nous avons travaillé sur la temporisation des feux. Nous avons ajouté du vert le matin en descendant, et le soir en remontant. Le but est de faciliter la fluidité du trafic. Actuellement il y a 2 problèmes :

- Les embouteillages de Montgeron se sont reportés sur les feux de Crosne. Il faudrait sans doute de petits aménagements de voirie en lien avec le Département.
- Les indications des applications mobiles de type Waze, invitant à traverser Montgeron pour rejoindre Paris dès que des bouchons se forment sur le RN6.

S'agissant du contrôle de la vitesse, les Policiers municipaux font tous les jours des contrôles de vitesse sur les 277 rues que compte la Ville. La Police nationale ne nous aide en outre plus pour les verbalisations, les contrôles de vitesse, car elle se concentre sur la lutte contre la délinquance.

Rue du Général Leclerc, avant la rue Chateaubriand, un panneau indiquant « rappel » n'est surmonté par aucun autre panneau. Cela fait un an que cela a été signalé aux services techniques, sans suite.

Cela n'est pas normal. Les services techniques vont intervenir.

Pourquoi la Ville ne met-elle pas en place des feux de contact pour faire respecter les zones 30 ?

Les feux de contact sont des feux prévus pour les croisements et utilisés autrement ils sont susceptibles de désorganiser la synchronisation des autres feux. La Ville a engagé la mise en zone 30 de toutes les zones pavillonnaires. Cette mise en zone 30 progressive s'accompagne de contrôles et de verbalisations le cas échéant. Pour information la Ville ne perçoit que 5,50€ sur chaque verbalisation, quel qu'en soit le montant. Le reste va à l'Etat, il n'y a donc pas d'enrichissement de sa part par ce moyen.

Qui financera la création de l'éco-centre ?

L'éco-centre sur Montgeron, construit et financé par le SIREDOM (syndicat auquel la Ville adhère), va être réalisé en 2017 à côté du COSEC. Il ne sera pas réservé aux habitants de Montgeron mais ouvert également à ceux des communes voisines. Les villes de l'ex Val d'Yerres dépendent du SIVOM et ont leur propre dispositif. La politique du SIREDOM est de multiplier ce type d'établissements (rénovation de celui de Vigneux et création d'une dizaine d'autres) pour répondre le plus largement aux besoins de la population.

Où en est-on de la fibre ?

Entre 2014 et 2016, 20 points de mutualisation ont été installés sur la ville. En début d'année, une convention a été signée pour pouvoir installer la fibre en aérien, via les poteaux électriques. SFR indique tenir ses engagements pour fin 2017. Actuellement, une étude est en cours par ERDF et SFR sur les poteaux pour savoir s'ils peuvent être porteurs ou non de la fibre. Enfin, seuls deux opérateurs sont actifs sur la Ville : SFR et Orange. Lorsqu'un bâtiment est raccordé, il faut compter 3 mois pour être éligible et pouvoir alors contacter l'opérateur de son choix. Une réunion publique sur ce seul sujet est prévue à l'Astral le 25 janvier prochain à 20H.

Pourquoi les zones de stationnement situées rue Victor Hugo et rue de Chalandray sont-elles continuellement occupées alors que nous sommes dans un quartier pavillonnaire ?

Le problème de ces rues est qu'elles sont proches de la gare et génèrent donc un stationnement à la journée. Certains riverains ne rentrent pas non plus leurs voitures dans leurs garages. La Police Municipale a été sensibilisée sur ce sujet. Le mode opératoire est le suivant : une campagne de flyers sur les pare-brises avant d'éventuelles verbalisations.

Le stop matérialisé rue de Longueville rend très difficile l'accès à l'avenue de la République. Est-il possible d'envisager de le retirer et de revenir à une priorité à droite ?

Ce stop a été matérialisé suite à la demande de la Police nationale à la Ville, car plusieurs accidents sont survenus à cet endroit.

La pose d'un ralentisseur rue d'Yerres, dans le sens montant avant le virage, est-elle prévue afin de réduire la vitesse des véhicules ?

Les aménagements sont compliqués à cause de la pente et des virages. Des croquis ont été faits au niveau de la rue Corot. Monsieur DUROVRAY va relancer les services du Département à ce sujet.

Concernant le projet Eiffage, où en sommes-nous ? Comment va-t-on gérer l'afflux de véhicules des nouveaux résidents alors que dans ce quartier de la gare la circulation est déjà saturée ?

Le projet qui va être réalisé et qui a été présenté en réunion publique le 17 mai 2016 est bien moins important que celui initialement prévu par la précédente municipalité. Il n'a pas évolué depuis sa présentation.

Qu'en est-il du projet prévu sur le terrain rue du Docteur Lacaze ?

Il était prévu par l'ancienne municipalité un programme d'une vingtaine de logements sur ce terrain qui n'était pas classé au PLU. Dorénavant l'espace boisé est totalement protégé par le nouveau PLU. Nous valorisons les espaces urbanisés auparavant. Une maison sur ce terrain a été achetée par l'ancienne municipalité, pour le programme immobilier, maison qui sera finalement démolie car en trop mauvais état pour être vendue. A la place de cette maison et de la dalle en béton perpendiculaire à la rue Lacaze, quatre maisons écologiques vont être bâties. Une réunion d'information s'est tenue à ce sujet avec les riverains avant l'été. Le projet est toujours consultable au service urbanisme.

Qu'en est-il du projet sur le terrain Dardères ?

Le projet de construction d'une quarantaine de logements sur ce terrain Dardères a été annulé grâce au contentieux initié par les habitants. La Ville a engagé des démarches d'acquisition du terrain avec le souhait d'ouvrir un nouvel espace naturel à proximité de l'Yerres et elle pourra ainsi maîtriser l'urbanisme de la parcelle restante à construire. Une réunion de concertation va être programmée avec les riverains sur ce dossier début 2017.

Des nuisances sonores sont provoquées par l'antenne à la gare (vibrations dues aux ondes). Cela est un bruit continu mais perceptible et particulièrement gênant notamment la nuit.

La Ville va faire procéder à un contrôle rigoureux de ces bruits.